



MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DE LA REFORME DE L'ADMINISTRATION,
DU TRAVAIL ET DES LOIS SOCIALES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DES LOIS SOCIALES

CIRCULAIRE N° 26 / MFPRATLS /SG/DGTLS/16

OBJET : Prorogation de la période électorale

TEXTES DE REFERENCE :

- Loi N° 2003-044 du 28 juillet 2004 portant Code du Travail
- Décret n°2011-490 du 06 septembre 2011 sur les organisations syndicales et la représentativité

DATE :

DESTINATAIRES :

- Tous Directeurs Régionaux de la Fonction Publique, du Travail et des Lois Sociales
- Tous Chefs de Service Régionaux du Travail et des Lois Sociales

En application de l'arrêté n°28968 du 06/11/2011, Les élections des délégués du personnel devraient se terminer à la fin du mois de juin 2016.

Mais suite aux demandes des plusieurs établissements qui n'ont pas pu les tenir à temps pour des questions d'ordre technique et organisationnel et après avis des partenaires sociaux,

il importe de :

- collecter et envoyer à la Direction Générale du Travail et des Lois Sociales les procès-verbaux d'élections pour les établissements qui ont pu les finir à temps ;
- proroger la période électorale jusqu'à la fin du mois de juillet 2016 ceux qui ont pris du retard dans l'organisation des dites élections ;
- prolonger en conséquence le mandat des délégués du personnel et celui des membres des conseils d'administration et comités de gestion des différents organismes à gestion tripartite rattachés (ou sous tutelle) au Ministère en charge du Travail jusqu'à la mise en place des nouveaux membres.

LE DIRECTEUR GENERAL
DU TRAVAIL ET DES LOIS SOCIALES

17 JUL 2016

T. Hermann
Inspecteur du Travail et des Lois Sociales

Copie à :

- Monsieur Le Ministre de la Fonction Publique, de la Reforme de l'Administration, du Travail et des Lois Sociales
 - Monsieur Le Secrétaire Général du MFPRATLS
- « A TITRE DE COMPTE-RENDU »